# COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU LUNDI 11 AVRIL 2016

Etaient présents: Mr LENQUETTE, Mme COPIN, Mr BEN YAHIA, Mme LECOMPTE, Mr CAUDRON, Mme ANZALONE, Mr MARY, Mme DEMOLDER, MMrs FOSSE, LE COMTE, HERBIN, Mme DECOURRIERE, MMrs JANOT, TRINEL, Mmes DZIKOWSKI, SABRIE, VASSEUR, FOURNIER, DEWAULLE, MMrs DOMIN, BECQUE, Mme LEBRUN, MMrs LEVECQUE, CAULIER

#### Absents excusés :

Mr HOFFMANN donne pouvoir à Mr BEN YAHIA Mr OBRINGER donne pouvoir à Mr FOSSE Mme REGOLLE donne pouvoir à Mme DEMOLDER Mme ARBAOUI donne pouvoir à Mme VASSEUR Mr HENRY donne pouvoir à Mr DOMIN

Monsieur Ali BEN YAHIA est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée si le procès-verbal de la réunion du 31 mars 2016 appelle des observations particulières.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 31 mars 2016.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport relatif à la première question.

# 1°) REFORME DU CODE DES MARCHES PUBLICS

#### Exposé de Monsieur le Maire :

Le Décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics publié au journal officiel le 29 mars 2016 a impacté les seuils applicables aux marchés publics.

Les seuils de procédure formalisée des marchés publics sont relevés de :

- 207.000 € à 209 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services des collectivités territoriales ;
- 5.186.000 € à 5 225 000 € HT pour les marchés de travaux.

Par délibération en date du 20 janvier 2014, nous avions décidé de modifier nos seuils et modalités de publicité des marchés à procédure adaptée (MAPA).

Par ailleurs, le décret sus-énoncé a rendu caduc le rôle de la Commission d'Appels d'Offres en matière d'attribution des marchés publics ; celle-ci n'intervient désormais plus que pour avis dans le cadre d'une procédure de concours.

Afin de préserver la transparence de nos achats publics, j'avais souhaité que la Commission d'Appel d'Offres puisse être associée à nos procédures en émettant un avis pour les marchés supérieurs à 50 000€ pour les services et fournitures et 90 000€ pour les travaux. Il s'agissait donc d'une disposition locale volontariste.

Je vous propose, afin de préserver cette transparence initiée dans notre commune depuis 2009, de maintenir l'émission d'un avis de notre Commission d'Appel d'Offres dans les mêmes conditions alors même que les dispositions légales actent cette disparition.

Compte tenu de ces éléments, je vous propose de modifier nos seuils comme suit :

Estimation du montant du	Modalités de publicité	Modalités d'attribution
marché		
en fournitures et services		
Inférieur à 25 000€ HT	Consultation directe de différents	
	fournisseurs ou prestataires	
De 25 001 à 50.000€ HT	Publication d'un avis d'appel	Par le maire, sur la base des
	public à la concurrence sur le site internet de la ville + le site RVVN +	critères définis dans le
	un site dédié aux achats publics	règlement de consultation, ou
	+ publication éventuelle, selon le	sur le prix si seul ce critère est
	besoin, d'une publicité	retenu
	complémentaire dans la presse	
	spécialisée correspondant au	
	secteur économique concerné	
De 50.001 à 89.999 € HT	Publication d'un avis d'appel	
	public à la concurrence sur le site	Attribution par le maire, après
	internet de la ville + le site RVVN +	avis de la commission
	un site dédié aux achats publics	municipale d'appel d'offres,
	+ publication éventuelle, selon le	sur la base des critères définis
	besoin, d'une publicité	dans le règlement de
	complémentaire dans la presse	consultation
	spécialisée correspondant au	
	secteur économique concerné	
De 90.000 à 208.999 € HT	Publication au BOAMP ou journal	Attribution par le maire, après
	d'annonces légales + publication	avis de la commission
	sur le site internet de la ville + site	municipale d'appel d'offres,
	<b>RVVN</b> + publication éventuelle, selon le besoin, d'une publicité	sur la base des critères définis
	complémentaire dans la presse	dans le règlement de
	spécialisée correspondant au	consultation
	secteur économique concerné	
	ou JOUE	
A partir de 209.000 € HT	Publication au BOAMP + JOUE +	Procédures formalisées
A paini de zoviese em	publication sur le site internet de	prévues par le Code des
	la ville + rvvn + publication	marchés publics.
	éventuelle, selon le besoin, d'une	Attribution par le maire, après
	publicité complémentaire dans la	avis de la commission
	presse spécialisée correspondant	municipale d'appel d'offres,
	au secteur économique	sur la base des critères définis
	concerné.	dans le règlement de
		consultation
Estimation du montant des travaux		
Inférieur à 25,000 € HT	Consultation directe de différents	
Participant Control of Control of State	fournisseurs ou prestataires	Par le maire, sur la base des
De 25.001 à 89.999 € HT	Publication d'un avis d'appel	critères définis dans le
	public à la concurrence sur le <b>site</b>	règlement de consultation, ou

	internet de la ville + le site RVVN +	sur le prix si seul ce critère est
	un site dédié aux achats publics	retenu
	+ publication éventuelle, selon le	1010110
	besoin, d'une publicité	
j	complémentaire dans la presse	
	spécialisée correspondant au	
	secteur économique concerné	
	Publication au BOAMP ou journal	Attribution par le maire, après
#	d'annonces légales + publication	avis de la commission
	sur le site internet de la ville + site	
	RVVN + publication éventuelle,	municipale d'appel d'offres,
	selon le besoin, d'une publicité	sur la base des critères définis
		dans le règlement de
	complémentaire dans la presse	consultation
	spécialisée correspondant au	
	secteur économique concerné	
	ou JOUE	
- <u>-</u> ,	Publication au BOAMP + JOUE +	Procédures formalisées
	publication sur le site internet de	prévues par le Code des
	<b>la ville + rvvn</b> + publication	marchés publics.
6	éventuelle, selon le besoin, d'une	Attribution par le maire, après
4	publicité complémentaire dans la	avis de la commission
	presse spécialisée correspondant	municipale d'appel d'offres,
	au secteur économique	sur la base des critères définis
	concerné,	dans le règlement de
		consultation
		oo look allon

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire,

DECIDE à l'unanimité de modifier ces seuils.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport relatif à la question suivante.

# 2°) COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - COMPTE DE GESTION 2015 - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2015

## Exposé de Monsieur le Maire :

Le compte administratif 2015 de la ville, conforme au compte de gestion établi par le Receveur Municipal, peut se résumer comme suit :

## I - BUDGET PRINCIPAL

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	7 821 079 € 46
Recettes	9 219 027 € 84
Résultat de l'exercice	1 397 948 € 38
(excédent)	
Résultat reporté des exercices antérieurs	1 101 484 € 12
(excédent)	

Résultat cumulé (1) (excédent)	2 499 432 € 50
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses Recettes Résultat de l'exercice (excédent) Résultat reporté des exercices antérieurs (déficit) Résultat cumulé (2) (Excédent)	4 707 420 € 73 5 592 972 € 32 885 551 € 59 878 975 € 31 6 576 € 28
Restes à réaliser  Dépenses (4) Recettes (3)	2 487 880 € 27 1 467 059 € 75

#### **RESULTATS CUMULES**

Résultat global de clôture (1) + (2)	2 506 008 € 78
(excédent – hors restes à réaliser) Résultat net de clôture (avec restes à réaliser) (excédent) (1) – (5)	1 485 188 € 26

Résultat cumulé global (Déficit) (5) = (4) - (3) + (2)

- il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la gestion de l'année 2015 (compte administratif) dont le détail par article et la ventilation fonctionnelle sont joints en annexe 1,

1 014 244 € 24

- il est par ailleurs demandé au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le compte de gestion dressé par le receveur municipal figurant en annexe 2.
- Il est ensuite proposé au Conseil municipal d'affecter le résultat de fonctionnement de 2 499 432 € 50 en réserves au compte 1068 «Excédents de fonctionnement capitalisés» pour 1 014 244 € 24, et en R002 «report de fonctionnement reportés» pour 1 485 188 € 26.

Monsieur le Maire cède la présidence de l'assemblée à Monsieur Dominique MARY, Adjoint aux Finances et quitte la séance du Conseil municipal.

## Intervention de Monsieur MARY:

« Sans entrer dans I détail du compte administratif (ce que nous ferons un peu plus tard si vous le souhaitez), il me semble important de souligner quelques points particulièrement importants.

- 1 Un excédent de fonctionnement important en hausse encore sur l'exercice 2015.
- Si ce n'est pas l'unique raison de ce bon résultat, il illustre néanmoins de manière très éloquente notre volonté de poursuivre l'effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement.
- 2 Un excédent d'investissement sur l'exercice important lui aussi pour un résultat cumulé en excédent qui traduit là aussi notre souci de prudence et de bonne gestion et nous permet de nous engager de manière très volontariste dans la voie du désendettement de la commune.
- 3 Des restes à réaliser en très nette baisse liés bien sûr à la fin des grosses opérations ANRU mais qui procède aussi de notre volonté de retrouver un niveau d'investissement en totale adéquation avec les capacités financières de notre ville.

Tout cela pour dégager un résultat net de clôture d'un peu moins d'1 500 000 euros qui, nous le verrons lors de l'examen du budget permet d'aborder l'exercice 2016 dans de moins mauvaises conditions que ne le laisser présager les nouvelles alarmantes en matière de dotations qui nous sont parvenues depuis notre rapport d'orientation budgétaire».

Monsieur le Maire donne la parole aux conseillers municipaux pour débat.

Monsieur Michel DOMIN ne souhaite pas aborder de questions sur le compte administratif 2015 et se réserve pour le débat du budget primitif 2016.

Monsieur le Maire quitte la salle après avoir confié la présidence de la séance à Monsieur MARY.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

ADOPTE par 22 voix pour et 6 abstentions (Mme DEWAULLE, MMrs DOMIN, LEVECQUE, HENRY (procuration), CAULIER, BECQUE) le compte administratif 2015 de la ville.

Monsieur le Maire qui a été invité à réintégrer la salle remercie Monsieur Dominique MARY, Adjoint aux Finances de son exposé.

Monsieur Dominique MARY félicite Monsieur le Maire pour cette bonne gestion et lui recède la présidence de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

APPROUVE par 23 voix pour et 6 abstentions (Mme DEWAULLE, MMrs DOMIN, LEVECQUE, HENRY (procuration), CAULIER, BECQUE) le compte de gestion 2015 du Receveur municipal,

DECIDE par 23 voix pour et 6 abstentions (Mme DEWAULLE, MMrs DOMIN, LEVECQUE, HENRY (procuration), CAULIER, BECQUE) d'affecter le résultat de fonctionnement d'un montant de 2 499 432 € 50 comme suit :

- en réserves au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour 1 014 244 € 24,
- en R002 « report de fonctionnement reportés » pour 1 485 188 € 26.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport relatif à la question suivante.

# 3°) BUDGET PRIMITIF 2016 - FIXATION DES TROIS TAXES LOCALES

## Exposé de Monsieur le Maire:

Le projet de budget primitif 2016 de la ville s'équilibre en recettes et dépenses en section de fonctionnement à la somme de 10 461 020.06 € et en section d'investissement à la somme de 4 753 363.34 €.

Outre les charges normales de fonctionnement, le remboursement de la dette, la reprise des restes à réaliser de l'exercice précédent, les travaux divers de bâtiments et les acquisitions diverses (terrains – mobilier – matériels), ce budget prévoit notamment les investissements suivants :

Espace public	Autres investissements		
Voirie (multi-sites)  Solde maison de la petite Compléme enfance et médiathèque mobiliers		Complément-Renouvellement mobiliers	
Rénovation de l'éclairage public	Ecoles Ferry et Curie	Matériel et outillage	
Signalisation	Hôtel de ville (restructuration)	Serveurs et équipements informatiques	
	Accessibilité multi-sites dont notamment école Langevin et complexe sportif	Matériel de transport	

L'équilibre de ce budget est obtenu :

# EN SECTION D'INVESTISSEMENT

- par un virement de la section de fonctionnement (autofinancement) d'un montant de 1 240 549,39 €,
- par le produit de différentes recettes réelles attendues (excédent de fonctionnement capitalisé excédent 2015 reporté - subventions spécifiques de l'Etat et d'autres collectivités, institutions et organismes divers, Fonds de compensation de la T.V.A. – Taxe locale d'Equipement),
- par la reprise du résultat net de l'exercice 2015 soit 6 576.28 €,

#### EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

- par la reprise du résultat net de l'exercice 2015 soit 1 485 188,26 €,
- par le produit des différentes dotations, taxes, redevances, subventions et participations de l'Etat, de la Région, du Département, de la Communauté d'Agglomération et de la Caisse d'Allocations Familiales, et divers organismes,
- par le produit attendu des contributions directes de 2 076 000 € résultant des taux d'imposition des 3 taxes locales comme suit :

Taxe d'habitation25,36 %Taxe Foncière propriétés bâties28,49 %Taxe Foncière propriétés non bâties95,26 %

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer:

- sur les taux d'imposition précités,
- sur ce projet de budget.

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Dominique MARY, Adjoint aux Finances, afin qu'il explicite ce projet de budget primitif 2016.

#### Intervention de Monsieur MARY:

« Nous l'avions évoqué lors de notre séance consacré à l'examen du rapport d'orientations budgétaires, notre budget a été élaboré dans un contexte de très forte diminution des concours de l'Etat.

Vous le constaterez la baisse des dotations en particulier de la DGF est encore plus conséquente que celle que nous avions anticipée et la hausse de la DSU est bien loin de la combler.

A cela s'ajoute le taux de compensation des pertes fiscales liées à l'abattement de 30 % d'assiette sur le foncier bâti en quartier politique de la ville, aujourd'hui figé à 40 % par l'Etat.

Cette mesure remet en cause le principe qui veut que lorsqu'une décision législative accorde un abattement ou une exonération fiscale, le budget national se doit d'en compenser les effets.

Pour notre commune, ces pertes de recette fiscale ajoutées à la baisse des dotations, s'apparente à une double, voire triple peine puisque nous sommes contraints de participer au désendettement de l'Etat alors que nous comptons des quartiers grandement fragilisés ce qui en plus des difficultés que cela représente génère une perte de nos recettes fiscales.

Si quelqu'un comprend la logique de ce type de mesure, je suis preneur de l'explication!

Permettez-moi aussi à la lumière des récentes révélations du scandale dit des Panama pappers de m'interroger sur la légitimité et surtout la justice de cet « effort de contribution au redressement des finances publiques » auxquelles on soumet les communes et qui se traduit pour Beuvrages par une perte sèche de plus de 80 000 €.

Le phénomène d'évasion fiscale n'est certes pas une découverte mais l'actualité met une nouvelle fois en lumière la disproportion totalement abjecte entre ce que se permettent les plus riches et les efforts que doivent supporter les plus modestes.

Eric BOCQUET, rapporteur de la Commission d'enquête sénatoriale sur l'évasion fiscale, estime que ce sont plus de 80 milliards d'euros qui sont perdus par an.

Il y a là de quoi largement remettre les dotations à toutes les collectivités au niveau où elles doivent être.

Quand on connaît l'impact de ces baisses sur la croissance et donc l'emploi il y a matière à hurler sa colère!

Et c'est encore plus vrai dans nos territoires où subsistent des séquelles économiques, urbaines et sociales de la casse industrielle qui d'ailleurs se poursuit (cf Vallourec).

Certes, il s'agit là d'un débat de portée nationale qui ne trouvera pas de réponse ce soir au sein de notre assemblée mais je ne pouvais omettre d'y faire allusion tant il a de conséquences pour notre ville.

C'est dans ce contexte quelque peu délétère que nous allons examiner le budget 2016 dont les principaux équilibres vous avaient été exposés lors de notre précédente réunion (ROB).

Maîtrise des dépenses de fonctionnement sans diminution de la qualité de service, pas de nouveaux emprunts, une section d'investissement raisonnable assurant la préservation d'un patrimoine fonctionnel et faible en coût de fonctionnement.

Je vous propose maintenant de projeter le diaporama qui nous permettra en plus une présentation claire et illustrée des mesures en matière de fiscalité qui vous seront soumises »

#### Intervention de Monsieur Michel DOMIN:

« D'abord, concernant les recettes réelles de fonctionnement, elles sont en constante progression depuis 2012, même si certaines dotations baissent, en particulier la DGF. Elles sont notamment compensées par les augmentations sensibles de la DSU et du FPIC. Le budget du FPIC 2015 est passé pour l'ensemble des communes de France, de 570 millions d'euros à 780 millions d'euros, soit une augmentation de plus de 36 %. Ces augmentations continueront en 2016 tant pour la DSU que pour le FPIC qui augmentera encore de plus de 28 % (le budget FPIC passera de 780 millions à 1 milliard d'euros). Ces augmentations permettent à Beuvrages de ne pas trop ressentir, comme d'autres communes, la baisse des dotations.

Quant aux impôts, leur progression en masse n'est pas très importante, c'était pourtant l'un de vos objectifs augmenter la part de l'impôt dans notre budget, grâce à l'arrivée de nouveaux habitants, ce qui devait nous rendre moins dépendant des dotations de fonctionnement (près de 68 % de notre budget), c'était une bonne chose. Malheureusement, les résultats démographiques sont très inférieurs aux ambitions affichées il y a quelques années : 10 000 habitants à Beuvrages. Cela souligne votre échec en termes d'évolution démographique, en effet nous stagnons à 6 700 habitants. Les différents programmes de construction ou reconstruction n'ont pas donné les résultats escomptés, certains programmes stagnent :

«La Couture» qui attend toujours d'être peuplé, les panneaux publicitaires qui y sont installés tombent les uns après les autres victimes du temps qui passe, d'autres programmes comme «Les rives du lac» ont purement et simplement disparu!

Concernant les dépenses de fonctionnement, elles sont toujours plus élevées que la moyenne de la strate : 1035 € par habitant alors que notre commune est à 1 110 € par habitant, soit 7,2 % en plus.

Il est à noter que les charges de personnel sont toujours élevées, près de 60 % des charges réelles de fonctionnement par rapport à la strate qui se situe à 51,5 %, soit plus de 8 points d'écart.

L'endettement de notre commune atteint des sommets, elle représentait en 2014 : 151 % et en 2015 : 149 % de nos produits de fonctionnement. Dans les villes de même strate, l'endettement ne représente que 75 % des produits de fonctionnement. Il faut également noter que ce fort endettement met à mal notre Capacité d'Autofinancement nette (CAF nette) qui baisse régulièrement, en effet, plus de la moitié de notre CAF brute sert à rembourser l'emprunt, près d'un million d'euros ont été nécessaires pour régler l'annuité 2015 et plus d'un million d'euros seront nécessaires pour régler l'annuité 2015 et plus d'un million d'euros sommes donc sur une pente qui peut nous conduire à l'asphyxie.

En conséquence, conscient du moment critique que traverse notre commune, nous vous demandons de mettre en place un groupe de travail qui réfléchirait et proposerait la mise en place d'une politique de redressement de nos finances et de maîtrise des dépenses ainsi qu'une politique pluriannuelle des investissements. Nous vous proposons de participer à cette commission.

Face à des difficultés à venir, nous devons explorer toutes les solutions d'amélioration de nos finances. Notre groupe est prêt à participer à une commission de réflexion sur le sujet et que l'on ne nous dise pas que la commission des finances qui se réunit deux fois par an est ce lieu privilégié pour ce genre de réflexion. La solution n'est certainement pas l'augmentation des impôts. Il ne faut surtout pas augmenter les impôts, les beuvrageois ne l'accepteraient pas! Ils vont déjà devoir faire face à l'augmentation substantielle des impôts que va décider le département, ne lui imposons pas la double peine!

Huit millions de français vont bénéficier en 2016 de la baisse de l'impôt sur le revenu, un million de foyers, parmi les plus faibles, vont en sortir de l'impôt, il ne faut donc pas leur reprendre ce qu'ils viennent de gagner en pouvoir d'achat, ils en trop besoin! Ne pourrait-on pas vendre à titre d'exemple la maison dite « Vérin » située 7 rue Emile Zola achetée 350 000 €, nous pourrions en tirer un bon prix pour redresser nos finances. Ne serait-il pas nécessaire aujourd'hui de remettre, comme l'ont fait certaines communes du valenciennois, les indemnités des élus en adéquation avec la population réelle de notre commune, ce serait là un beau geste citoyen ».

<u>Réponse de Monsieur MARY</u>: précise que s'agissant du FPIC, ce n'est pas l'Etat qui le donne, c'est une solidarité de péréquation horizontale.

Mr MARY rappelle les principes de lecture des documents. On ne peut comparer que des dépenses avec des dépenses et des recettes avec des recettes.

La seule chose qui peut être interférée ce sont les dépenses d'ordre.

Nos dépenses de fonctionnement sont de 53 % hors dépenses d'ordre et de 46 % avec dépenses d'ordre. Les chiffres que nous vous présentons dans ce budget intègrent les dépenses d'ordre.

Les chittres que nous vous présentons dans ce budget integrent les depenses d'ordre.

Monsieur MARY réexplique les principes de CAF brute et de CAF nette et l'impact sur le remboursement des emprunts.

Il rappelle les alertes formulées par le Receveur sur l'état de notre taux d'endettement et notre capacité à investir dans le futur ; précise que malgré un gel des impôts municipaux pendant 17 ans et une valorisation des bases annuelles, les recettes fiscales croissent.

Il souligne que les positions de l'Etat n'avaient pas été attendues avec une telle violence. La majorité de notre endettement est faite sur des emprunts sains passés sur le livret A. Ils sont dus au programme de renouvellement urbain qui a été un effet d'aubaine pour la ville qui a pu bénéficier d'un projet de plus de 120 millions d'euros au travers l'ANRU.

Il est rappelé que nos ressources à l'époque ne nous auraient jamais permis sans cet effort de réhabiliter la ville dans son intégralité.

Une augmentation raisonnée et raisonnable de la fiscalité locale est proposée à partir d'une simulation projetée lors de cette séance du Conseil municipal avec un taux de revalorisation de 3 % associé à la revalorisation annuelle des bases de 1 %; ces 4 % ainsi obtenus ne permettent pas certes de rattraper totalement le dégagement de l'Etat mais elles permettront une recette de 60 000€.

Monsieur MARY présente une simulation par zone géographique de la ville et par typologie de logements et son impact sur la taxe d'habitation et la taxe foncière.

Monsieur MARY rappelle les orientations prises par les gouvernements successifs qui ont conduit à cette rigueur budgétaire nationale qui impacte fort les français.

Au travers de ce budget et de l'augmentation modérée de la fiscalité locale, c'est d'anticiper l'effet « ciseau » qui pourrait contraindre nos budgets futurs à plus de rigueur. Les choix en matière d'aménagement, nous les assumons, c'était un service minimum que nous devions apporter à la population.

La ville a assez d'argent pour tout masquer jusqu'aux prochaines élections, cependant nous nous sentons responsables du futur et c'est à ce titre que nous en assumons la gestion ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

ADOPTE par 23 voix pour, 2 abstentions (MMrs BECQUE, CAULIER) et 4 contre (Mme DEWAULLE, MMrs DOMIN, LEVECQUE, HENRY (procuration)) le budget primitif 2016 de la ville,

ADOPTE par 23 voix pour, 2 abstentions (MMrs BECQUE, CAULIER) et 4 contre (Mme DEWAULLE, MMrs DOMIN, LEVECQUE, HENRY (procuration)) les taux d'imposition précités.

Monsieur le Maire, enroué, passe la parole à Madame Marie-Suzanne COPIN, Première adjointe afin qu'elle donne lecture du rapport relatif à la question suivante.

# 4°) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

## Exposé de Madame Marie-Suzanne COPIN, Adjointe :

Le Bureau municipal, après avis des différentes Commissions municipales, propose d'allouer une subvention pour l'année 2016 aux associations ou organismes et établissements divers figurant dans le tableau ci-après.

ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS	MONTANT ALLOUE EN 2015 POUR RAPPEL	MONTANT PROPOSE PAR LA COMMISSION	MONTANT PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL
SPORTIVES			
Office Municipal des Sports	10 000,00	10 000,00	10 000,00
OSMB Athlétisme	6 000,00	<i>5 700,00</i>	<i>5 700,00</i>
USMB Basket Masculin	19 000,00	19 000,00	19 000,00
ASB Basket Féminin	11 200,00	11 200,00	11 200,00
USMB Football	14 000,00	14 000,00	14 000,00
Aiki Goshin Hakko Ruy	2 000,00	2 250,00	2 250,00
Gymnastique Club	2 000,00	2 000,00	2 000,00
New Dance	3 500,00	3 500,00	3 500,00
Javelot Club	1 800,00	1 500,00	1 500,00
Tambourin Pelote Club	9 500,00	9 500,00	9 500,00
Tennis Club	5 300,00	5 300,00	5 300,00
Lumpini Club	3 000,00	4 000,00	4 000,00
Beuvrages Futsal	8 000,000	8 000,00	8 000,00

Les Mélusines	Judo club	5 500,00	5 250,00	5 250,00
APE Julies Ferry 875,00	Les Mélusines	2 500,00	2 500,00	2 500,00
APE Julies Ferry APE Jolio Curito APE Paul Langevin APE Jolio Curito APE Paul Langevin APE Jolio Curito APE Paul Langevin APE Paul Langevin APE Jolio Curito ASsociation des institutirices de l'école maternelle Joliot Curite ASSOCIATION ASSOCIATIO	Team compétition	1 000,00	2 500,00	2 500,00
APE Joliot Curie  APE Joliot Curie  APE Toliot Langevin  APE Call Langevin  APE Call Langevin  ASsociation des institutirices de l'école maternelle Joliot Curie  550,00  550,00  550,00  550,00  550,00  1000,00  1000,00  1000,00  1000,00  1000,00  1000,00  1000,00  1000,00  1000,00  1000,00  1000,00  1000,00  1000,00  1000,00  1000,00  1000,00  1000,00  1000,00  550,00  550,00  550,00  550,00  550,00  550,00  550,00  550,00  550,00  550,00  550,00  550,00  550,00  675,00  67	SCOLAIRES			
AFE Paul Langevin  ASsociation des institutírices de l'école maternelle Joliot Curie  ASsociation des institutírices de l'école maternelle Joliot Curie  S50,00  S70,00  S70,00  S70,00  S70,00  S70,00  S70,00  S50,00  S50,0	APE Jules Ferry	875,00	875,00	875,00
Association des institutrices de l'école matemelle Joliot Curie  JSS0,00  J	APE Joliot Curie	875,00	875,00	875,00
USEP Paul Langevin - Pauline Kergomard	APE Paul Langevin	=	=	300,00
S50,00	Association des institutrices de l'école maternelle Joliot Curie	550,00	550,00	550,00
USEP Jules Ferry – Joliot Curie         1 100,00         1 100,00         1 100,00           Les amis de l'école maternelle Pauline Kergomard         700,00         500,00         500,00           Coopérative école primaire Jules Ferry         \$50,00         550,00         550,00           APE Collège Paul Eluard         875,00         875,00         875,00           BYS,00         1 200,00         1 000,00         1 000,00           PELE Collège Paul Eluard         1 200,00         1 365,00         3 365,00           CUTURELLES         30 000,00         30 000,00         30 000,00         30 000,00         30 000,00           Batterie fanfare         1 800,00         1 500,00         1 2	USEP Paul Langevin – Pauline Kergomard	1 000,00	1 000,00	1 000,00
Les amis de l'école matermelle Pauline Kergomard 700,00 50	Coopérative Langevin	-	550,00	550,00
S50,00	USEP Jules Ferry – Joliot Curie	1 100,00	1 100,00	1 100,00
APE Collège Paul Eluard 875,00 875,00 1 000,00 1	Les amis de l'école maternelle Pauline Kergomard	700,00	500,00	500,00
APE Collège Paul Eluard 1200,00 875,00 875,00 1000,00 1000,00 1000,00 11000	Coopérative école primaire Jules Ferry	550,00	550,00	550,00
UNSS Collège Paul Eluard 1 200,00 1 000,00 1 000,00 EPLE Collège Paul Eluard 1305,00 1 365,00 1 365,00 1 365,00 1 365,00 1 365,00 1 365,00 1 365,00 1 365,00 1 365,00 1 365,00 1 365,00 1 365,00 1 365,00 1 365,00 1 365,00 1 365,00 1 360,00 1 300,00 30 000,00 30 000,00 1 300,		875,00	875,00	875,00
PPLE Collège Paul Fluard			1 000,00	1 000,00
Cultrurelles   30 000,00   30 000,00   30 000,00   30 000,00   30 000,00   30 000,00   30 000,00   30 000,00   1 500,00   1 500,00   1 500,00   1 500,00   1 500,00   1 500,00   1 500,00   1 500,00   1 500,00   1 500,00   1 500,00   1 500,00   5 000,00				1 365,00
Harmonie municipale   30 000,00   30 000,00   30 000,00   30 000,00   30 000,00   30 000,00   30 000,00   30 000,00   1 500,00   1 500,00   1 500,00   1 500,00   1 500,00   1 500,00   1 200,00   1 200,00   1 200,00   1 200,00   1 200,00   5 000,00   5		100 TO 10		
Batterie fanfare		30 000.00	30 000,00	30 000,00
Chorale de l'amitié   1 200,00   1 200,00   1 200,00   1 200,00   1 200,00   1 200,00   5 000,00				1 500,00
Office Municipal des Fêtes         5 000,00         5 000,00         5 000,00           Ecole de danse KHOREIA         5 700,00         5 700,00         5 700,00           Beuvrages et son passé         350,00         350,00         350,00           Histoire Mémoire Beuvrages         -         300,00         500,00           Au Bonheur des Dames         1 000,00         500,00         500,00           SENIORS         1 350,00         1	H. M. A. Hay Broad Sec.			1 200,00
Ecole de danse KHOREIA				5 000,00
Beuvrages et son passé   350,00   350,00   350,00   350,00   350,00   350,00   350,00   350,00   350,00   350,00   350,00   350,00   500				5 700,00
Histoire Mémoire Beuvrages 300,00 Au Bonheur des Dames 1 000,00 500,00 500,00 SENIORS UNRPA 1 350,00 1 350,00 1 350,00 800,00 Club du 3ème Age 1 000,00 800,00 800,00 1 350,00 1				350,00
Au Bonheur des Dames  SENIORS  UNRPA  1 350,00  1 350,00  800,		-	-	300,00
SENIORS   1 350,00		1,000,00	500.00	500,00
UNRPA		7 000,00	300,00	
Club du 3ème Age		1 350 00	1.350.00	1 350,00
Loisirs Solidarité Retraités  Association des anciens combattants - ACPG - CATM  Association (« A tout âge »)  BDEN  BDEN  BOEN  BOE	3500 3500 350 350 350 350 350 350 350 35			800,00
Association des anciens combattants - ACPG - CATM Association (A tout âge »  DDEN  150,00  150				1 350,00
Association ((A tout âge))  DIVERS - EXTERIBURS  DDEN  150,00  7 000,00  7 000,00  Restaurants du Cœur Hainaut- Cambrésis  1 200,00  1 200,00  1 200,00  Secours Catholique section Raismes - Beuvrages  300,00  300,00  300,00  300,00  1000,00  150,				400,00
DIVERS - EXTERIBURS   DDEN   150,00   150,00   150,00   300,00   300,00   300,00   300,00   300,00   300,00   300,00   7 000,00				500,00
DDEN		030,00	300,00	
Comité d'action pour l'éducation permanente - ANZIN   7 000,00   7 000,00   7 000,00		150.00	150.00	150.00
Comité d'action pour l'éducation permanente - ANZIN         7 000,00         7 000,00         7 000,00           Restaurants du Cœur Hainaut- Cambrésis         1 200,00         1 200,00         1 200,00           Secours Catholique section Raismes - Beuvrages         300,00         300,00         300,00           Comité d'Hygiène Bucco-Dentaire du Hainaut         800,00         1 000,00         1 000,00           Prévention routière         150,00         150,00         150,00           Aéroclub         150,00         150,00         150,00           Jeunes sapeurs-pompiers         -         -         200,00           APEI Anzin         -         -         200,00           DIVERSES BEUVRAGES         200,00         33 000,00         33 000,00           Amicale des donneurs de sang         200,00         200,00         200,00           Education et joie         500,00         300,00         300,00           Association de cardiologie Nord-Pas-de-Calais         200,00         200,00         200,00           Association Femmes Solidaires         1 200,00         1 200,00         1 200,00           CLCV - Consommation Logement et Cadre de Vie         600,00         500,00           Office Beuvrageois d'Animation du Parc Fénelon         800,00         400,00<				
Restaurants du Cœur Hainaut- Cambrésis 1 200,00 1 200,00 300,00 300,00 300,00 300,00 300,00 1 000,00 1				
Secours Catholique section Raismes - Beuvrages   300,00   300,00   300,00   1 0 00,00   1 0				10 10-20-20-20-20-20-20-20-20-20-20-20-20-20
Comité d'Hygiène Bucco-Dentaire du Hainaut         800,00         1 000,00         1 000,00           Prévention routière         150,00         150,00         150,00           Aéroclub         150,00         150,00         150,00           Jeunes sapeurs-pompiers         -         -         150,00           APEI Anzin         -         -         200,00           DIVERSES BEUVRAGES         -         200,00           Comité d'œuvres sociales de Beuvrages         33 000,00         33 000,00           Amicale des donneurs de sang         200,00         200,00           Education et joie         500,00         300,00           Association de cardiologie Nord-Pas-de-Calais         200,00         200,00           Association Femmes Solidaires         1 200,00         1 200,00           CLCV - Consommation Logement et Cadre de Vie         600,00         500,00           Office Beuvrageois d'Animation du Parc Fénelon         800,00         400,00				(6)
Prévention routière         150,00         150,00         150,00           Aéroclub         150,00         150,00         150,00           Jeunes sapeurs-pompiers         -         -         150,00           APEI Anzin         -         -         200,00           DIVERSES BEUVRAGES         -         -         200,00           Comité d'œuvres sociales de Beuvrages         33 000,00         33 000,00         33 000,00           Amicale des donneurs de sang         200,00         200,00         200,00           Education et joie         500,00         300,00         300,00           Association de cardiologie Nord-Pas-de-Calais         200,00         200,00         200,00           Association Femmes Solidaires         1 200,00         1 200,00         1 200,00           CLCV - Consommation Logement et Cadre de Vie         600,00         500,00         500,00           Office Beuvrageois d'Animation du Parc Fénelon         800,00         400,00         400,00				
Aéroclub 150,00 150,00 150,00 150,00 150,00 150,00 150,00 150,00 150,00 150,00 150,00 150,00 150,00 150,00 150,00 150,00 150,000 150,000 150,000 150,000 150,000 150,000 150,000 150,000 150,000 150,000 150,000 150,000 150,000 1500,	1.3			
Jeunes sapeurs-pompiers				
APEI Anzin - 200,00  DIVERSES BEUVRAGES  Comité d'œuvres sociales de Beuvrages 33 000,00 33 000,00 200,00  Amicale des donneurs de sang 200,00 200,00 300,00 300,00  Education et joie 500,00 300,00 200,00 200,00  Association de cardiologie Nord-Pas-de-Calais 200,00 200,00 200,00  Association Femmes Solidaires 1 200,00 1 200,00 1 200,00  CLCV – Consommation Logement et Cadre de Vie 600,00 500,00 400,00  Office Beuvrageois d'Animation du Parc Fénelon 800,00 400,00		150,00	130,00	EX Tableta Africa
DIVERSES BEUVRAGES           Comité d'œuvres sociales de Beuvrages         33 000,00         33 000,00         33 000,00           Amicale des donneurs de sang         200,00         200,00         200,00           Education et joie         500,00         300,00         300,00           Association de cardiologie Nord-Pas-de-Calais         200,00         200,00         200,00           Association Femmes Solidaires         1 200,00         1 200,00         1 200,00           CLCV – Consommation Logement et Cadre de Vie         600,00         500,00         500,00           Office Beuvrageois d'Animation du Parc Fénelon         800,00         400,00         400,00		-		
Comité d'œuvres sociales de Beuvrages         33 000,00         33 000,00         33 000,00           Amicale des donneurs de sang         200,00         200,00         200,00           Education et joie         500,00         300,00         300,00           Association de cardiologie Nord-Pas-de-Calais         200,00         200,00         200,00           Association Femmes Solidaires         1 200,00         1 200,00         1 200,00           CLCV – Consommation Logement et Cadre de Vie         600,00         500,00         500,00           Office Beuvrageois d'Animation du Parc Fénelon         800,00         400,00         400,00		-	-	200,00
Amicale des donneurs de sang         200,00         200,00         200,00           Education et joie         500,00         300,00         300,00           Association de cardiologie Nord-Pas-de-Calais         200,00         200,00         200,00           Association Femmes Solidaires         1 200,00         1 200,00         1 200,00           CLCV - Consommation Logement et Cadre de Vie         600,00         500,00         500,00           Office Beuvrageois d'Animation du Parc Fénelon         800,00         400,00         400,00		00,000,00	22 222 22	33 000 00
Education et joie         500,00         300,00         300,00           Association de cardiologie Nord-Pas-de-Calais         200,00         200,00         200,00           Association Femmes Solidaires         1 200,00         1 200,00         1 200,00           CLCV - Consommation Logement et Cadre de Vie         600,00         500,00         500,00           Office Beuvrageois d'Animation du Parc Fénelon         800,00         400,00         400,00				
Association de cardiologie Nord-Pas-de-Calais         200,00         200,00         200,00           Association Femmes Solidaires         1 200,00         1 200,00         1 200,00           CLCV – Consommation Logement et Cadre de Vie         600,00         500,00         500,00           Office Beuvrageois d'Animation du Parc Fénelon         800,00         400,00         400,00				
Association Femmes Solidaires         1 200,00         1 200,00         1 200,00           CLCV - Consommation Logement et Cadre de Vie         600,00         500,00         500,00           Office Beuvrageois d'Animation du Parc Fénelon         800,00         400,00         400,00	100 100			
CLCV – Consommation Logement et Cadre de Vie 600,00 500,00 500,00 Office Beuvrageois d'Animation du Parc Fénelon 800,00 400,00 400,00				
Office Beuvrageois d'Animation du Parc Fénelon 800,00 400,00 400,00			The second secon	250
Chiec Beeviageois a 74 in Hanori de Fare Ferierer	The state of the s			
	Office Beuvrageois d'Animation du Parc Fénelon  TOTAL	800,00	400,00	400,00 <b>210 890,00</b>

Je vous propose donc de bien vouloir vous prononcer sur l'attribution de ces différentes subventions dont le versement sera diminué des acomptes éventuellement alloués par délibération du 18 février 2016 et 31 mars 2016 et en cas d'accord d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention type jointe en annexe à intervenir avec respectivement les associations « Harmonie Municipale » et « Comité des Œuvres Sociales ».

Il est par ailleurs proposé au Conseil municipal:

- d'accorder pour l'année 2016 au Centre Communal d'Action Sociale une subvention de fonctionnement d'un montant de 215 000 €,
- d'accorder pour l'année 2016 à la Caisse des Ecoles une subvention de fonctionnement d'un montant de 601 600 €.

Monsieur José FOSSE conclut que l'ensemble du budget alloué à la vie associative pour l'année 2016 s'élève à 212 390 € alors qu'en 2015, il s'élevait à 213 560 €, soit une diminution de 0,54 %.

DECIDE à l'unanimité d'allouer pour l'année 2016 au Centre Communal d'Action Sociale une subvention de fonctionnement d'un montant de 215 000 €,

DECIDE à l'unanimité d'allouer pour l'année 2016 à la Caisse des Ecoles une subvention de fonctionnement d'un montant de 601 600 €,

APPROUVE à l'unanimité la convention type,

AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention type susvisée avec les associations « Harmonie municipale » et « Comité d'œuvres sociales de Beuvrages »,

AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Maire à fixer les modalités d'application de la présente délibération par arrêté pour ce qui concerne les autres associations ou organismes.

Avant de procéder au vote des subventions des associations, Madame COPIN conseille aux conseillers municipaux faisant partie d'une association de ne pas participer au vote pour ladite association afin d'éviter tout conflit d'intérêt.

Monsieur FOSSE demande à l'assemblée à ce que soit rajoutée à cette liste : l'association « Foyer Socio-Educatif Collège Paul Eluard.

ADOPTE à l'unanimité.

<u>Intervention de Madame DEWAULLE</u>: souligne que l'association «Femmes solidaires» n'a toujours pas perçu à ce jour son solde 2015.

Réponse de Monsieur FOSSE: précise que les mandats ont été transmis depuis 15 jours en perception.

<u>Intervention de Monsieur MARY</u>: précise qu'un grand nombre d'associations n'avaient pas fourni en temps et en heure leur bilan, ce qui a entraîné ce retard pour le mandatement global.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

DECIDE d'attribuer aux associations et organismes divers une subvention pour l'année 2016 comme suit :

ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS	N'ONT PAS PARTICIPE AU VOTE	VOTE	MONTANT ALLOUE
SPORTIVES			
Office Municipal des Sports	Mme FOURNIER Mr OBRINGER (procuration)	unanimité	10 000,00
OSMB Athlétisme		unanimité	5 700,00
USMB Basket Masculin		unanimité	19 000,00
ASB Basket Féminin		unanimité	11 200,00
USMB Football	Mme ANZALONE	unanimité	14 000,00
Aiki Goshin Hakko Ruy		unanimité	2 250,00
Gymnastique Club	Mr BEN YAHIA	unanimité	2 000,00
New Dance	Mme REGOLLE (procuration)	unanimité	3 500,00
Javelot Club		unanimité	1 500,00
Tambourin Pelote Club		unanimité	9 500,00
Tennis Club	Mr FOSSE Mr HOFFMANN (procuration)	unanimité	5 300,00
Lumpini Club		unanimité	4 000,00
Beuvrages Futsal		unanimité	8 000,00
Judo club		unanimité	5 250,00
Les Mélusines		unanimité	2 500,00
Team compétition		unanimité	2 500,00
SCOLAIRES			
APE Jules Ferry	Mmes LEBRUN, PEGGY	unanimité	875,00
APE Joliot Curie		unanimité	875,00
APE Paul Langevin		unanimité	300,00
Association des institutrices de l'école maternelle Joliot Curie		unanimité	550,00
USEP Paul Langevin – Pauline Kergomard		unanimité	1 000,00
Coopérative Langevin		unanimité	550,00
USEP Jules Ferry – Joliot Curie	Mme LECOMPTE	unanimité	1 100,00

Les amis de l'école maternelle Pauline Kergomard	V	unanimité	500,00
Coopérative école primaire Jules Ferry		unanimité	550,00
APE Collège Paul Eluard	Mme LEBRUN	unanimité	875,00
UNSS Collège Paul Eluard		unanimité	1 000,00
EPLE Collège Paul Eluard		unanimité	1 365,00
FSE Collège Paul Eluard		unanimité	1500,00
CULTURELLES			
Harmonie municipale	Mr OBRINGER Mme DZ!KOWSKI	unanimité	30 000,00
Batterie fanfare	Mr OBRINGER	unanimité	1 500,00
Chorale de l'amitié	Mme DZIKOWSKI	unanimité	1 200,00
Office Municipal des Fêtes	Mmes FOURNIER, VASSEUR, MMrs BEN YAHIA, HERBIN, JANOT	unanimité	5 000,00
Ecole de danse KHOREIA	Mr HERBIN	unanimité	<i>5 700,00</i>
Beuvrages et son passé		unanimité	350,00
Histoire Mémoire Beuvrages	MMrs HERBIN, JANOT	unanimité	300,00
Au Bonheur des Dames		unanimité	500,00
SENIORS			
UNRPA	Mmes COPIN, ANZALONE, DECOURRIERE, Mr LENQUETTE	unanimité	1 350,00
Club du 3 <sup>ème</sup> Age		unanimité	800,00
Loisirs Solidarité Retraités	Mmes COPIN, ANZALONE, DECOURRIERE, MMrs LENQUETTE, FOSSE, CAUDRON, JANOT	unanimité	1 350,00
Association des anciens combattants - ACPG - CATM	MMrs LENQUETTE, CAUDRON	unanimité	400,00
Association « A tout âge »			500,00
DIVERS - EXTERIEURS			
DDEN	Mmes COPIN, DEWAULLE	unanimité	150,00
Le « CHAT »		unanimité	300,00

Comité d'action pour l'éducation permanente - ANZIN	Mme DEWAULLE	unanimité	7 000,00
Restaurants du Cœur Hainaut- Cambrésis	Mmes COPIN, DEWAULLE	unanimité	1 200,00
Secours Catholique section Raismes - Beuvrages		unanimité	300,00
Comité d'Hygiène Bucco-Dentaire du Hainaut		unanimité	1 000,00
Prévention routière		unanimité	150,00
Aéroclub		unanimité	150,00
Jeunes sapeurs-pompiers		unanimité	150,00
APEI Anzin		unanimité	200,00
DIVERSES BEUVRAGES			
Comité d'œuvres sociales de Beuvrages		unanimité	33 000,00
Amicale des donneurs de sang	Mr BEN YAHIA	unanimité	200,00
Education et joie		unanimité	300,00
Association de cardiologie Nord-Pas-de-Calais		unanimité	200,00
Association Femmes Solidaires		unanimité	1 200,00
CLCV – Consommation Logement et Cadre de Vie		unanimité	500,00
Office Beuvrageois d'Animation du Parc Fénelon		unanimité	400,00

Madame Marie-Suzanne COPIN, Première adjointe, donne lecture du rapport relatif à la question suivante.

# 5°) FIPD - RADICALISATION

#### Exposé de Madame Marie-Suzanne COPIN, Adjointe:

Le phénomène de radicalisation n'a pas de frontière. Face à la radicalisation violente et à l'extrémisme violent, les réponses répressives ne suffisent pas. Afin de lutter contre ce phénomène, il est donc primordial d'agir de manière préventive. La mutualisation des moyens et l'uniformisation des discours véhiculés auprès des habitants (jeunes, parents, ...) apparait être une force afin de mettre en œuvre une politique communale et intercommunale claire et au plus près des attentes et des besoins des habitants des communes membres du CISPD. C'est dans ce cadre que le CISPD a répondu à l'appel à projet FIPD : Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance sur la prévention de la radicalisation.

Dans un premier temps, il s'agira donc de permettre à des jeunes, à des parents ainsi qu'à tout autre personne qui souhaiterait bénéficier de l'action, de pouvoir être informés et sensibilisés sur les enjeux et les risques d'internet. L'objectif est d'éveiller la curiosité et le sens critique des participants afin de les sensibiliser aux multiples risques et enjeux du numérique. Dans cette optique, 10 journées d'intervention par l'association «Génération numérique» sont prévues sur le territoire à l'attention des jeunes (2,5 jours

d'intervention par commune) ainsi que 8 interventions en soirée à destination d'adultes (parents, grandsparents, personnes bénéficiaires du RSA, ...) soit 2 interventions en soirée par commune.

L'association « Génération numérique » est clairement identifiée comme un acteur clé dans la prévention de la radicalisation. En effet, elle collabore avec la Sous-préfecture de l'Isère sur de nombreuses actions, auprès de collèges et de lycées, dont l'objectif principal est la lutte contre la radicalisation sur internet. La construction de leurs interventions s'est faite sur la base des théories du complot et a pour but d'éduquer les personnes aux médias et de développer leur esprit critique en leur donnant des exemples et des contre exemples précis.

Plus précisément sur Beuvrages cette action s'effectuera en milieu scolaire avec les écoles primaires Jules Ferry et Paul Langevin (4 classes de CM2), le collège Paul Eluard (4 classes de 4ème et 3ème), mais également hors temps scolaire avec les jeunes du LALP et du CAPEP, ou bien encore dans le cadre de la programmation annuelle des conférences/débats de la médiathèque de Beuvrages à destination des usagers du CCAS, de l'espace ressources du CAPEP et de tout autre habitant intéressé par ce sujet. Des interventions intercommunales sont également envisagées.

Le projet d'action élaboré en concertation avec l'ensemble des partenaires, au titre du FIPD sur la prévention de la radicalisation est le suivant :

Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Coût de l'action	Prise en charge/Subvention Ville	Financeurs
				Etat/FIPD : 2485 €
Prévention de la	CISPD (support	4 970 €	621.25 €	Anzin : 621.25 €
radicalisation	administratif:			Bruay sur Escaut : 621.25 €
	ville d'Anzin)			Raismes : 621.25 €

Il vous est proposé d'approuver ce projet d'action, d'autoriser le cas échéant le versement de la subvention communale au maître d'ouvrage et de m'autoriser à signer tout acte ou convention afférents à cette action.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal sur proposition de Monsieur le Maire,

APPROUVE à l'unanimité le projet d'action présenté,

AUTORISE à l'unanimité le versement de la subvention communale d'un montant de 621.25 € au maître d'ouvrage,

AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Maire à signer tout acte ou convention afférents à cette action.

Madame Marie-Suzanne COPIN, Première adjointe, donne lecture du rapport relatif à la question suivante.

## 6°) APPEL A PROJET: PREVENTION DES ADDICTIONS

## Exposé de Madame Marie-Suzanne COPIN, Adjointe :

Le CISPD a répondu à un appel à projet sur la prévention des conduites addictives, cette thématique constituant un axe majeur de travail retenu par les 4 villes membres. Je vous précise à toutes fins utiles que cet appel à projet est financé à 100% par l'Etat.

Ce projet d'action se décompose en deux phases.

La première concerne la sensibilisation et l'information des personnels d'encadrement de nos services municipaux.

En effet, comme tout employeur, le Maire est tenu tout mettre en œuvre afin d'améliorer les conditions de travail et assurer le bien-être du personnel. Il doit garantir santé et sécurité dans le travail. Dans cette optique une attention toute particulière doit être portée à la prévention des risques psychosociaux dont les conduites addictives peuvent être une conséquence.

Nos personnels d'encadrement sont particulièrement enclins à repérer les situations à risque pouvant conduire certains agents à adopter des conduites addictives. Par ailleurs, les responsables et directeurs de services sont particulièrement bien placés pour être à l'écoute de ces agents et les orienter en cas de besoin. Aussi il apparait nécessaire que ces derniers soient au fait sur ce sujet.

Cette formation d'une demi-journée à l'échelle des 4 communes sera dispensée par les deux associations locales référentes sur ce sujet le CHAAFIP et le GREID.

La seconde concerne la sensibilisation et l'information des personnels davantage au contact direct des usagers: les agents des polices municipales, les médiateurs sociaux et les agents du CCAS. Cette formation d'une durée de deux jours permettra aux professionnels concernés d'acquérir des connaissances et des compétences en matière d'information, d'orientation et de prise en charge des habitants. Elle permettra également de développer une culture et des pratiques communes sur ce sujet et favorisera donc la cohérence des interventions sur le territoire.

Il vous est proposé d'approuver ce projet d'action et de m'autoriser à signer tout acte ou convention afférents à cette action.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal sur proposition de Monsieur le Maire,

AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Maire, à signer tout acte ou convention afférent à cette action.

Madame Marie-Suzanne COPIN, Première adjointe, donne lecture du rapport relatif à la question suivante.

# 7°) POLITIQUE DE LA VILLE

# Exposé de Madame Marie-Suzanne COPIN, Adjointe :

Le programme d'actions élaboré en concertation avec l'ensemble des partenaires, pour l'année 2016 au titre du contrat de ville de l'agglomération de Valenciennes est le suivant :

Je vous rappelle que la programmation Région des appels à projets : Fonds de Participation des Habitants, Nos Quartiers d'Eté et Fonds de Travaux urbain n'a pas encore été arrêtée ce jour en raison de la nouvelle reconfiguration de la Région. Celle-ci ne sera pas notifiée avant juin 2016, cependant je vous précise que la ville a déjà délibéré en décembre dernier sur le versement à titre conservatoire de sa part sur les dispositifs du FPH pour un montant de 3 900 € et de NQE pour un montant de 2 400 € et ce afin de pouvoir permettre la continuité et le maintien des dynamiques locales. La programmation Région n'apparaît donc pas dans le tableau ci-dessous.

Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Coût de l'action	Prise en charge/Subvention Ville	Financeurs
Chantier éducatif	CCAS de Beuvrages	16 651 €	2 331 €	Etat : 13 320 € Bailleurs : 1 000 €
Lire la ville/Parcourir Beuvrages	Collège Paul Eluard	1 960 €	960€	Etat : défavorable Collège : 1 000 €
Mobil'culture pass	Collège Paul Eluard	3 456 €	1 210 €	Etat : 2 246 €
Ingénierie poste CISPD	CISPD Support administratif Ville d'Anzin	43 259 €	5407.5 €	Etat/FIPD : 21 629 €  Anzin : 5407.50 €  Bruay-sur-Escaut : 5407.50 €  Raismes : 5407.50 €
Groupes de besoins particuliers	Ville de Beuvrages	25 626 €	8 969 €	Etat/DRE : 16 657 €
Accompagnement opérationnalité Conseil citoyen	Ville de Beuvrages	6 500 €	1 300 €	Etat : 5 200 €
Espace Ressources	САРЕР	36 000 €	8 000 €	Etat : 8 000 €  Département : 20 000 €  (Avis d'instruction en cours)

|--|

Actions intercommunales n'engageant pas la ville financièrement, mais sur laquelle la ville bénéficie de l'action localement:

Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Financeurs
AGIL	La Pose	Etat : 20 000 € Agglomération : 20 000 €
Un train de rénovation urbaine	Hors cadre	Etat : Avis défavorable Agglomération : 20 000 €
Sciences pour tous	Planète sciences	Etat : 7 500 € Agglomération : 7 500 €
Le festival itinérant de la marionnette	Zapoï	Etat : 18 000 €  Agglomération : 35 000 €
ETAPE	Capep	Etat: 28 000 € Agglomération : 28 000 €
Sois acteur de ta vie	Capep	Etat-FIPD : Avis défavorable Agglomération : 0 €
La ville comment ça marche	Le Boulon	Etat : 30 500 € Agglomération : 30 500 €

Il vous est proposé d'approuver ce programme, d'autoriser le cas échéant le versement de la subvention communale au maître d'ouvrage et de m'autoriser à signer tout acte ou convention afférents à ces différentes actions.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal sur proposition de Monsieur le Maire,

APPROUVE à l'unanimité le programme ci-dessous listé,

AUTORISE à l'unanimité le versement de la subvention communale au maître d'ouvrage,

AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Maire, à signer tout acte ou convention afférent à ces actions.

Madame Marie-Suzanne COPIN, Première adjointe, donne lecture du rapport relatif à la question suivante.

# 8°) EMPLOIS D'AVENIR

## Exposé de Madame Marie-Suzanne COPIN, Adjointe :

Le dispositif des emplois d'avenir, vise à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes sans emploi, âgés de 16 à 25 ans peu ou pas qualifiés ainsi que les personnes handicapées ou résidant dans des zones prioritaires. Ils sont principalement destinés au secteur non-marchand.

Ce dispositif concerne notamment les collectivités territoriales et leurs établissements. Il prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat liée à l'engagement de la collectivité en matière d'accompagnement du jeune (contenu du poste, tutorat, formation,...) à hauteur de 75 % du SMIC avec exonération des cotisations patronales de sécurité sociale, sauf accident du travail.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, les actions de formation peuvent être assurées par le CNFPT en fonction du projet professionnel du bénéficiaire.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est, sauf dérogations particulières, de 35 heures par semaine, la durée maximale du contrat est de 36 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC. Ce contrat de droit privé peut être au minimum de 1 an avec possibilité d'être renouvelé jusqu'à 3 ans.

Aussi, je vous propose de solliciter un nouvel accompagnement financier afin de reconduire deux contrats au sein d'une part du service Education, Enfance, Jeunesse, Sports et Affaires culturelles et d'autre part au sein du service communication.

Je vous demande en outre de m'autoriser à recruter les candidats à l'issue d'une procédure associant pôle emploi et/ou les missions locales, signer leur contrat et tout acte y afférent, comme toute convention relative au financement de ces deux contrats, dans la limite d'une durée maximale de trois ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal sur proposition de Monsieur le Maire,

DECIDE à l'unanimité de recruter deux jeunes sous contrat « emplois d'avenir » au sein des services EEJSAC et communication.

AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Maire à solliciter de l'État les subventions correspondantes aux taux maximaux autorisés,

AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la (es) convention (s) et le (s) contrat (s) de travail de ces jeunes à recruter dans une limite maximale de 3 années,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H00.



